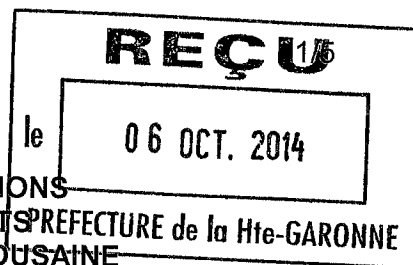


D.2014.09.24.8.6



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 24 Septembre 2014

INVESTISSEMENTS

INVESTISSEMENTS TRAMWAY

8 – PROJET TRAM ENVOL

8.6 – Avenant n°1 - Marché P 2012 10299 M conclu avec la société Barde SO – Travaux d'Eclairage Public – Autorisation de signature de l'avenant.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre septembre à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, MME MARTI, MM. RAYNAL, TRAUTMANN, MME. TRAVAL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. CHOLLET, LAGLEIZE, MOUDENC.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO, LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM .BACOU, LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME. ROUCHON, M. SUAUD.

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical,

- Par délibération D.2010.03.29.8.1 du 29 mars 2010, a approuvé le programme de l'opération ligne Envol pour la desserte de l'aéroport.
- Par délibération D.2011.05.30.4.1 du 30 mai 2011, a approuvé l'Avant-Projet et arrêté l'enveloppe financière prévisionnelle à 55 millions d'euros HT, incluant le matériel roulant et y compris 2 M€ HT de provisions pour aléas (valeur janvier 2009).
- Par délibération D.2012.10.03.9.4 du 3 octobre 2012, a autorisé la SMAT à signer le marché P 2012 10299 M pour des travaux d'Eclairage Public avec la société Barde SO pour un montant de 560 489,00 € HT.
- Par délibération D.2013.04.04.8.14 du 4 avril 2013, a approuvé le rapport d'état d'avancement de l'opération ligne Envol, faisant état des modifications de programme et aléas intervenus depuis l'approbation de l'avant-projet et arrête l'enveloppe financière prévisionnelle à 69 millions d'euros HT (valeur janvier 2009).

Le marché P 2012 10299 M a pour objet la fourniture, les travaux, l'installation, la mise en service des équipements et des alimentations de l'Eclairage Public de la ligne de tramway Envol, sur la commune de Blagnac.

1° - Objet de l'avenant n°1

Le présent avenant n°1 a pour objet :

- de rendre définitifs les prix nouveaux liés à des prestations complémentaires consécutives à des adaptations et modifications nécessaires au projet demandées au titulaire pendant le déroulement du chantier ;
- d'ajuster les quantités du détail estimatif du marché ;
- de modifier les délais partiels et le délai global du marché.

2° - Prestations complémentaires donnant lieu à la fixation de prix nouveaux définitifs

Les prestations complémentaires (liées à des demandes du maître d'ouvrage ou à des événements imprévus survenus dans le déroulement du chantier) impliquent une modification des montants de certains postes de travaux.

Ces prestations complémentaires, notifiées par l'ordre de service n°10 créant les prix nouveaux 5.1 à 5.7, sont les suivantes :

- Rue Potez : Eclairage supplémentaire côté poste HT/BT.

Cette rue, initialement non impactée par le projet, a été intégrée suite à la modification du carrefour Dewoitine. A la demande de la ville de Blagnac, il est demandé au titulaire de réaliser un éclairage neuf sur la partie de voirie nouvellement aménagée.

- Amélioration éclairage Latécoère.

Les études photométriques ont démontré un manque d'éclairage et d'homogénéité de cet éclairage sur la partie haute de la rue Latécoère (de l'ouvrage vers la rue Raymondis). En conséquence, il a été demandé au titulaire de revoir l'implantation et d'ajouter des candélabres.

- Modifications Daurat.

La hauteur des mâts mixtes (piéton/voirie) initiaux se situaient au niveau de la frondaison des arbres de la rue Daurat. Après essais sur site et mesures, il est demandé au titulaire de modifier la hauteur des mâts et leur implantation afin d'améliorer le rendu photométrique.

- Traversées piétonnes sur Daurat / Latécoère.

A la demande de la ville de Blagnac, il s'agit de réaliser un renforcement de l'éclairage de certaines traversées piétonnes par l'ajout de projecteurs.

- Giratoire Dewoitine : complément suite demande Blagnac

Le projet initial comprend la fourniture et pose de 4 mâts + luminaires sur ce giratoire. Cependant la Ville de Blagnac, souhaitant homogénéiser le matériel, a demandé le changement des autres candélabres. Par conséquent, il est demandé au titulaire une prestation de dépose des anciens équipements puis de pose d'équipements homogènes fournis par la Ville de Blagnac.

- Prestation complémentaire Latécoère.

Entre le giratoire Servanty et la limite du projet, sur la rue Latécoère, 4 candélabres existants doivent être remplacés. La prestation de dépose des mâts et massifs existants a été omise alors que la fourniture des équipements est bien prévue. Il est demandé au titulaire de réaliser la dépose des anciens mâts et la reconnexion électrique des nouveaux.

- Parvis ATB : Alimentation des barrières levantes

Il est demandé au titulaire de réaliser l'alimentation des barrières permettant de contrôler l'accès des véhicules au parvis de l'aéroport.

- Repose de mât existant Maga

Dans le cadre de la mise en place de V.U.T. (Voie Unique Temporaire), un candélabre existant a dû être déposé. Il est demandé au titulaire de le remettre en place et en service.

Le montant total du complément du Détail Estimatif qui résulte des quantités des prix nouveaux s'élève à **99 742,50 € H.T.**

3° - Ajustement des quantités du Détail Estimatif

En plus des prestations listées ci-dessus et demandées au titulaire du marché qui font chacune l'objet d'un ajustement de quantités intégrant un ou plusieurs prix issus du Détail Estimatif initial et un ou plusieurs prix nouveaux issus du Détail Estimatif complémentaire, l'accostage à la date du 1^{er} août 2014 des quantités du marché entraîne également des ajustements au Détail Estimatif pour **une moins-value de 57 340,95 € H.T.**

4° – Impact financier du présent avenant n°1 sur le marché

Impact sur les prix du marché

Récapitulatif des montants :

Montant initial du marché	560 489,00 € H.T.
Montant des prix nouveaux	+ 99 742,50 € H.T.
Total de l'ajustement des quantités du marché	- 57 340,95 € H.T.
Montant total du marché (initial + avenant n°1)	602 890,55 € H.T.

Le montant du présent avenant n°1 est arrêté à 42 401,55 € H.T.

Le montant initial du marché est donc porté de 560 489,00 € H.T à 602 890,55 € H.T, soit une augmentation de 7,57 %.

5° – Impact Délais

Le délai global du marché est prolongé de 3,5 mois. Il passe de 24 mois à 27,5 mois. Les délais partiels sont également modifiés en conséquence.

Le titulaire renonce à toute réclamation fondée sur l'objet du présent avenant n°1 ou ayant une cause antérieure au 1^{er} août 2014.

La commission d'appels d'offres du SMTC a dans sa séance du **16 septembre 2014**, émis un avis favorable à la passation du présent avenant n°1 pour un montant de 42 401,55 € H.T.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n°1 au marché P 2012 10299 M et d'en autoriser la signature.

* *
*

Le Comité Syndical :

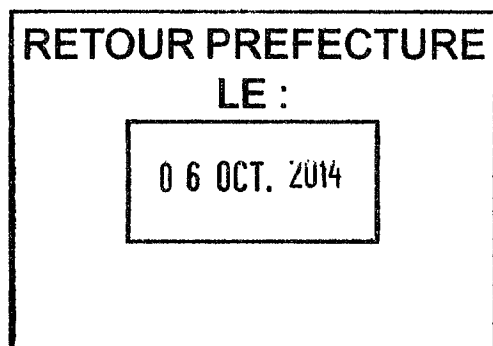
- entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'avenant n°1 au marché n° P 2012 10299 M à conclure avec la société BARDE SO pour un montant de 42 401,55 € H.T.

ARTICLE 3 : AUTORISE la SMAT à signer le dit avenant.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



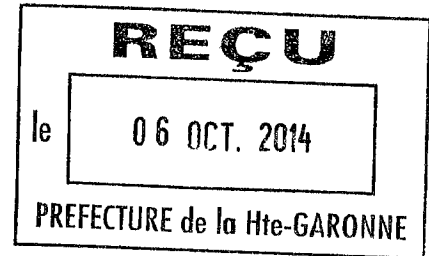
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel Lattes", with a long horizontal flourish extending to the right.

Jean-Michel LATTES



TRAMWAY

LIGNE ENVOL

MARCHE DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

AVENANT N° 1

P 2012 10299 M

AOUT 2014

BARDE SUD OUEST



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
1, place Esquirol - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr



8

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Dans le cadre de la réalisation de l'extension de la ligne T1 du tramway de l'agglomération Toulousaine pour la desserte de l'aéroport, appelée Ligne Envol, un marché pour la réalisation des travaux d'éclairage public a été conclue avec l'entreprise BARDE SUD OUEST.

Le délai global de ce marché est de 24 mois. Le montant global est de 560 489,00 € HT.

Le présent avenant a pour objet d'intégrer au marché :

1. des prestations complémentaires consécutives à des demandes nouvelles apparues en cours de marché, donnant lieu à la fixation de prix nouveaux définitifs conformément à l'article 14 du CCAG travaux,
2. des modifications apportées sur les quantités du marché,
3. une prolongation du délai global du marché et modifications des délais partiels.

ARTICLE 2 – CREATION DE PRIX NOUVEAUX

Les prix nouveaux provisoires ci-dessous ont été notifiés au titulaire selon :

- **l'ordre de service n° 10 du marché.**

Les prix nouveaux 5.1 / 5.2 / 5.3 / 5.4 / 5.5 / 5.6 / 5.7 sont rendus définitifs dans le cadre du présent avenant :

Le prix nouveau 5.1 :

N° prix	Libellé	PU HT (€)
PN 5.1	Fourniture et pose ensemble luminaire de voirie – ensemble éclairage voirie h:8.00 m ; ensemble CLIP 34. L'unité	939,00

Le prix nouveau 5.2 :

N° prix	Libellé	PU HT (€)
PN 5.2	Fourniture et pose ensemble luminaire mixte – mât d'éclairage voirie et piéton, 5 et 6 m de hauteur, double console + 2 sources (type Envol). L'unité	2 298,00

Le prix nouveau 5.3 :

N° prix	Libellé	PU HT (€)
PN 5.3	Repose mât existant – h = 8.00 m . L'unité	310,00

Le prix nouveau 5.4 :

N° prix	Libellé	PU HT (€)
PN 5.4	Dépose massif existant. L'unité	408,00

Le prix nouveau 5.5 :

N° prix	Libellé	PU HT (€)
PN 5.5	Recherche fourreaux existants. L'unité	273,00

Le prix nouveau 5.6 :

N° prix	Libellé	PU HT (€)
PN 5.6	Dépose mât existant. L'unité	364,50

Le prix nouveau 5.7 :

N° prix	Libellé	PU HT (€)
PN 5.7	Fourniture de câble U1000 R02V cuivre 3G2.5 mm². Le mètre linéaire	0,60

ARTICLE 3 – MODIFICATIONS DES QUANTITES DU MARCHÉ

L'ajustement des quantités du marché découle de l'accostage des quantités du marché en date du mois de juillet 2014. Cet ajustement s'élève à : - 57 340,95 € HT en valeur marché.

Les modifications de projet ayant entraîné des ajustements des quantités, sont les suivantes :

- Potez - intégration éclairage type VdB sur trottoir (côté poste HT/BT) - armoire éclairage CMD 02 prévue initialement vers SST déplacée contre poste HT/BT - Secteur 3 (FM n°28) ;
- Modification implantation luminaire – Latécoère - Secteurs 5a, 5b (FM n°31) ;
- Daurat - Complément - Modification éclairage suite étude de cas sur site (nuit du 16/07/13 sur site).- Secteur 2 (FM n°53) ;
- Daurat – Dewoitine – Latécoère – renforcement des traversées piétonnes par projecteurs - Secteurs 2, 3 et 5 (FM n°54) ;
- Giratoire Dewoitine – Modification de fourniture/pose de luminaire par BSO et remplacée par fourniture des luminaires par VdB et pose BSO - Secteur 3 (FM n°76) ;
- Latécoère – dépose de mât existant – Secteur 3 (FM n°77) ;
- Parvis ATB – alimentation des barrières électriques des levantes (depuis source électrique ATB jusqu'à emplacement armoire pour fonctionnalité barrière – l'armoire sera située à proximité des barrières). – Secteur 1A (FM n°78) ;
- Maga – repose d'un mât existant (y compris massif, raccordement électrique, câblage) – Secteur 5C (FM n°79).

L'annexe 2 du présent avenant détaille les ajustements des quantités.

ARTICLE 4 – MONTANT DE L'AVENANT

Le montant de l'avenant est décomposé comme suit :

- Montant lié aux Prix Nouveaux :

N° prix	Libellé	TOTAL HT (€)
SELON ARTICLE 2 DU PRÉSENT AVENANT	PRIX NOUVEAUX	+ 99 742,50

- Montant lié aux ajustements des quantités du marché :

N° prix	Libellé	TOTAL HT (€)
SELON ACCOSTAGE	MOINS VALUES SELON ACCOSTAGE DES QUANTITES DU MARCHÉ	- 57 340,95

Récapitulatif des montants :

Montant marché initial H.T.:	560 489,00 €
Total des prix nouveaux H.T. :	+ 99 742,50 €
Total des ajustements des quantités du marché H.T.	- 57 340,95 €
Nouveau montant H.T. du marché :	602 890,55 €
Montant HT du présent avenant n° 1	42 401,55 €

Le montant du présent avenant n° 1 s'élève à 42 401,55 €HT. Le montant du marché est porté de 560 489,00 €HT à 602 890,55 €HT, soit une augmentation de 7,57%.

ARTICLE 5 – MODIFICATIONS APPORTEES AU BORDEREAU DES PRIX

Le Bordereau de Prix Unitaire initial est complété par le Bordereau de Prix Unitaires complémentaires repris dans l'annexe 1 du présent avenant.

ARTICLE 6 – MODIFICATIONS APPORTEES AU DETAIL ESTIMATIF

Le Détail Estimatif initial est modifié suite aux ajustements des quantités du marché identifiés jusqu'au mois de juillet 2014. L'annexe 2 du présent avenant stipule ces ajustements.

ARTICLE 7 – MODIFICATIONS APPORTEES A L'ACTE D'ENGAGEMENT

Le nouveau montant du marché, tel qu'il résulte de l'application du bordereau des prix unitaires et du détail estimatif, complété par ceux de l'avenant n° 1, s'élève à **602 890,55 € HT**.

L'article 2 de l'Acte d'Engagement est par conséquent modifié comme suit :

Le titulaire s'engage, sans réserve, à intervenir dans les conditions prévues par le présent marché et pour le prix figurant dans le bordereau des prix unitaires et du détail estimatif joint. Les prix sont établis en Euros (€).

Les modalités de variations des prix sont fixées à l'article 3 du CCAP, complétées par celles de l'ordre de service n°10 pour les prix nouveaux.

L'évaluation de l'ensemble des travaux telle qu'elle résulte du détail estimatif et du bordereau des prix unitaires modifiés par le présent avenant est de :

Montant initial H.T.	560 789,00 €
Montant H.T. avenant 1	42 401,55 €
Nouveau montant H.T.	602 890,55 €
T.V.A. au taux de 20,0 %	120 578,11 €
Montant T.V.A. incluse	723 468, 66 €

Montant T.T.C. en toutes lettres : Sept cent vingt trois mille quatre cent soixante huit euros et soixante six centimes toutes taxes comprises

8

ARTICLE 8 – MODIFICATIONS DU DELAI GLOBAL DU MARCHE

Le délai global du marché est modifié par le présent avenant n°1.

L'article 5 de l'Acte d'Engagement est par conséquent modifié comme suit :

Le délai global du marché de 24 mois est prolongé de 3,5 mois.

Le nouveau délai global du marché modifié par le présent avenant n°1 est par conséquent porté à 27,5 mois, correspondant à une date de fin de ce délai global portée au 31 mars 2015. Conformément au présent avenant n°1 du marché, le tableau des délais partiels est modifié tel qu'indiqué ci-dessous.

N°	Identification	Délais
T0	Notification du marché	-
T1	Fin de la période de préparation	T0 + 3 mois
T2	Fin des études d'exécution	T0 + 6 mois
T3	Notification du démarrage des travaux EP secteur 1A – aéroport	-
T4	<i>Fin des travaux EP secteur 1A y compris station Aéroport</i>	T3 + 24 mois
T5	Notification du démarrage des travaux EP secteur 1B – rue Lindbergh	-
T6	<i>Fin des travaux EP secteur 1B</i>	T5 + 4 mois
T7	Notification du démarrage des travaux EP secteur 2A – Dufour Icade	-
T8	<i>Fin des travaux EP secteur 2A, y compris station Daurat</i>	T7 + 24 mois
T9	Notification du démarrage des travaux EP secteur 2B – Daurat 1	-
T10	<i>Fin des travaux EP secteur 2B</i>	T9 + 4 mois
T11	Notification du démarrage des travaux EP secteur 2C – Daurat 2	-
T12	<i>Fin des travaux EP secteur 2C</i>	T11 + 4 mois
T13	Notification du démarrage des travaux EP secteur 3 - Dewoitine	-
T14	<i>Fin des travaux EP secteur 3</i>	T13 + 10.5 mois
T15	Notification du démarrage des travaux EP secteur 4A – allée Nadot	-
T16	<i>Fin des travaux EP secteur 4A</i>	T15 + 10.5 mois
T17	Notification du démarrage des travaux EP secteur 4B – station Nadot	-
T18	<i>Fin des travaux EP secteur 4B, y compris station Nadot</i>	T17 + 10.5 mois
T19	Notification du démarrage des travaux EP secteur 4C – ATR	-
T20	<i>Fin des travaux EP secteur 4C</i>	T19 + 2.5 mois
T21	Notification du démarrage des travaux EP secteur 5A – entre OA et rue Raymondis	-
T22	<i>Fin des travaux EP secteur 5A</i>	T21 + 4 mois
T23	Notification du démarrage des travaux EP secteur 5B – entre rue Raymondis et carrefour Maga	-
T24	<i>Fin des travaux EP secteur 5B</i>	T23 + 4 mois
T25	Fourniture DOE et DTE (1^{ère} édition)	T0 + 25.5 mois
T26	Fourniture DOE et DTE (Edition définitive)	T0 + 27.5 mois
T27	Livraison des pièces de rechange et outillages spécifiques	T0 + 25 mois

ARTICLE 9 – AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le titulaire renonce à toute réclamation fondée sur l'objet du présent avenant, ou ayant une cause antérieure au 1^{er} août 2014.

ARTICLE 10 – DATE D'EFFET DE L'AVENANT n° 1

Le présent avenant prend effet à la date de l'avis de réception postal de sa notification.

Fait en un seul original,
A Toulouse, le

Mentions manuscrites « lu et approuvé »

Le titulaire,

BARDE SUD OUEST
(cachet et signature)

"lu et approuvé"
BARDE SUD-OUEST
7, rue Joseph Cugnot
BP 98 - 31604 MURET CEDEX
Tél. 05 61 51 94 10

La Personne Responsable du Marché

Xavier BONNEAU

Directeur SMAT

Y

ANNEXE 1 – Additif au Bordereau des Prix Unitaires

N° prix	Définition des ouvrages et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres (€)
PN 5.1	Fourniture et pose ensemble luminaire de voirie – ensemble éclairage voirie h:8.00 m ; ensemble CLIP 34. Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose d'un ensemble d'un luminaire de voirie – ensemble voirie h :8.00 m ; ensemble CLIP 34. Ce prix comprend : - Toutes les obligations indiquées au nota des pages 2, 3 et 4 du bordereau des prix du marché de base et généralités de l'article 3 du bordereau des prix du marché de base. - La fourniture et pose d'un ensemble type Ville de Blagnac – acier RAL 7016, hauteur de feu 8.00 m – Clip 34 de chez Eclatec + mât de 8.00 m de hauteur – SHP 150W. L'UNITE : NEUF CENT TRENTE NEUF EUROS HORS TAXES	939,00
PN 5.2	Fourniture et pose ensemble luminaire mixte – mât d'éclairage voirie et piéton, 5 et 6 m de hauteur, double console + 2 sources (type Envol). Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose de l'ensemble des luminaires mixtes – mât d'éclairage voirie et piéton, 5 et 6 m de hauteur, double console + 2 sources (type Envol). Ce prix comprend : - Toutes les obligations indiquées au nota des pages 2, 3 et 4 du bordereau des prix du marché de base et généralités de l'article 3 du bordereau des prix du marché de base. - La fourniture et pose d'un ensemble mixte voirie + piéton, conformément à la DAF N°31-A, lanterne Alliance 2 de chez Indal, lanterne Stella Long de chez Indal, mât Accante – h : 6.00 m cylindro-conique en acier RAL 7016. L'UNITE : DEUX MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT DIX HUIT EUROS HORS TAXES	2 298,00
PN 5.3	Repose mât existant – h = 8.00 m Ce prix rémunère à l'unité la repose de mât existant – h = 8.00 m. Ce prix comprend : - Toutes les obligations indiquées au nota des pages 2, 3 et 4 du bordereau des prix du marché de base et généralités de l'article 3 du bordereau des prix du marché de base. - Le transport du lieu de dépôt jusqu'à pied d'œuvre du mât + luminaire à reposer. - Toutes les dispositions d'installation, raccordement, fourniture des pièces de raccordement. L'UNITE : TROIS CENT DIX EUROS HORS TAXES	310,00

N° prix	Définition des ouvrages et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres (€)
PN 5.4	Dépose massif existant Ce prix rémunère à l'unité la dépose de massif existant. Ce prix comprend : - Toutes les obligations indiquées au nota des pages 2, 3 et 4 du bordereau des prix du marché de base et généralités de l'article 3 du bordereau des prix du marché de base. - La démolition d'un massif existant et l'évacuation des produits de démolition à la décharge de l'entrepreneur (frais de décharge inclus). - Les terrassements et remblaiement nécessaires. L'UNITE : QUATRE CENT HUIT EUROS HORS TAXES	408,00
PN 5.5	Recherche fourreaux existants Ce prix rémunère à l'unité la recherche de fourreaux existants. Ce prix comprend : - Toutes les obligations indiquées au nota des pages 2, 3 et 4 du bordereau des prix du marché de base et généralités de l'article 3 du bordereau des prix du marché de base. - Les protections du site, terrassement manuel et mécanique nécessaire à la recherche de fourreaux existant. - La fourniture et pose de manchon sur fourreau + rallongement des fourreaux. - Les sondages divers. L'UNITE : DEUX CENT SOIXANTE TREIZE EUROS HORS TAXES	273,00
PN 5.6	Dépôte mât existant Ce prix rémunère à l'unité la dépose de mât existant. Ce prix comprend : - Toutes les obligations indiquées au nota des pages 2, 3 et 4 du bordereau des prix du marché de base et généralités de l'article 3 du bordereau des prix du marché de base. - La fourniture et la location d'engin de levage. - La dépose soignée et le transport aux dépôts de la Ville de Blagnac ou évacuation en décharge (droit de décharge inclus). L'UNITE : TROIS CENT SOIXANTE QUATRE EUROS ET CINQUANTE CENTIMES HORS TAXES	364,50



N° prix	Définition des ouvrages et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres (€)
PN 5.7	Fourniture de câble U1000 R02V cuivre 3G2.5 mm² Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture de câble U1000 R02V cuivre 3G2.5 mm². Ce prix comprend : - Toutes les obligations indiquées au nota des pages 2, 3 et 4 du bordereau des prix du marché de base et généralités de l'article 3 du bordereau des prix du marché de base. - La fourniture de câble (y compris obligation pour tirage du câble dans fourreau, mise en station du touret). L'UNITE : SOIXANTE CENTIMES HORS TAXES	0,60



ANNEXE 2 – Détail Estimatif

Nouveau Détail Estimatif suite aux ajustements de quantité

OS N°10 (déjà notifié)

Accostage travaux juillet 2014



LIGNE DE TRAMWAY ENVOL MARCHÉ BSO ACCOSTAGE JUILLET 2014										
N° des prix	Prestation	Unités	P.U	Marché de Base			Accostage (y compris FMO)			
				Quantité Marché	Montant HT Marché	Quantité Accostage	Montant HT Accostage	Q différence Quantité Accostage - Q Marché	Montant HT Différence	Commentaires
1	PRIX GÉNÉRAUX DE CHANTIER									
1.1	Installation de chantier	Ft	1 043.00 C	1.00	1 043.00 C	1.00	1 043.00 C	-	0.00 C	
1.2	Etudes d'exécution	Ft	33 569.00 C	1.00	33 569.00 C	1.00	33 569.00 C	-	0.00 C	
1.3	Dossier de recouvrement	Ft	7 091.00 C	1.00	7 091.00 C	1.00	7 091.00 C	-	0.00 C	
1.4	PMQ, SOPRE, SOGED et contrôle externe	Ft	11 523.00 C	1.00	11 523.00 C	1.00	11 523.00 C	-	0.00 C	
	TOTAL POSTE 1 : PRIX GÉNÉRAUX DE CHANTIER				53 226.00 C		53 226.00 C		0.00 C	
2	MASSIFS DE FONDATION									
2.1	Réalisation de massifs de fondation pour matériel d'éclairage									
2.1.1	Massif mât voirie	U	123.00 C	114.00	14 022.00 C	144.00	17 712.00 C	30.00	3 690.00 C	
2.1.2	Massif mât platons	U	85.00 C	162.00	13 770.00 C	154.00	13 090.00 C	- 8.00	-680.00 C	
	TOTAL POSTE 2 : MASSIFS DE FONDATION				27 792.00 C		30 802.00 C		3 010.00 C	

3	MOBILIER D'ECLAIRAGE PUBLIC									
3.1	Fourniture et pose de luminaire voirie									
3.1.1	Mât d'éclairage voirie h:8,5m + double console + 2 sources (type ATB)	U	2 000,00 C	1,00	2 000,00 C	1,00	2 000,00 C	1,00	2 000,00 C	0,00 C
3.1.2	Mât d'éclairage voirie h:7m + simple console + 1 source (type ENVOL)	U	1 382,00 C	65,00	89 830,00 C	56,00	77 392,00 C	9,00	-12 438,00 C	
3.1.3	Mât d'éclairage voirie h:7m + double console + 2 sources (type ENVOL)	U	2 137,00 C	3,00	6 411,00 C	3,00	6 411,00 C	-		
3.1.4	Mât d'éclairage voirie h:8m + simple console + 1 source (type Dewoline)	U	1 167,00 C	4,00	4 668,00 C	-	0,00 C	4,00	-4 668,00 C	
3.2	Fourniture et pose de luminaire piétons									
3.2.1	Mât d'éclairage piétons h:5m + simple console + 1 source (type ENVOL)	U	1 190,00 C	107,00	127 330,00 C	96,00	114 240,00 C	11,00	-13 090,00 C	
3.2.2	Mât d'éclairage piéton h:6m + 1 source (type ATB)	U	519,00 C	23,00	11 937,00 C	-	0,00 C	23,00	-11 937,00 C	
3.2.3	Balise d'éclairage piéton (type Aéroport de Toulouse-Margnat)	U	1 450,00 C	30,00	43 500,00 C	28,00	40 600,00 C	2,00	-2 900,00 C	
3.2.4	Spot d'éclairage piétons pour passage piétons	U	106,00 C	6,00	636,00 C	4,00	424,00 C	2,00	-212,00 C	
3.2.5	Mât d'éclairage piétons h:5m + Spot d'éclairage piétons pour passage piétons	U	1 190,00 C	2,00	2 380,00 C	7,00	8 350,00 C	5,00	5 950,00 C	
3.3	Fourniture et pose de luminaire mixte									
3.3.1	Mât d'éclairage voirie et piéton, 5 et 7m, double console + sources (type ENVOL)	U	2 350,00 C	41,00	96 350,00 C	29,00	68 150,00 C	12,00	-28 200,00 C	
3.4	Fourniture et pose de luminaire de station									
3.4.1	Console de d'éclairage voirie 5m sur mât LAC, simple console (type TI1)	U	681,00 C	12,00	8 172,00 C	12,00	8 172,00 C	-	0,00 C	
3.5	Fourniture de luminaire de rechange									
3.5.1	Mât d'éclairage voirie h:7m + simple console + 1 source (type ENVOL)	U	1 170,00 C	2,00	3 510,00 C	3,00	3 510,00 C	-	0,00 C	
3.5.2	Mât d'éclairage piétons h:5m + simple console + 1 source (type ENVOL)	U	1 010,00 C	6,00	6 060,00 C	6,00	6 060,00 C	-	0,00 C	
3.5.3	Mât d'éclairage voirie et piéton, 5 et 7m, double console, + 2 sources (type ENVOL)	U	2 020,00 C	3,00	6 060,00 C	3,00	6 060,00 C	-	0,00 C	
3.5.4	Console de d'éclairage voirie 5m sur mât LAC, simple console (type TI1)	U	532,00 C	2,00	1 064,00 C	2,00	1 064,00 C	-	0,00 C	
TOTAL POSTE 3 : MOBILIER D'ECLAIRAGE PUBLIC					409 908,00 C		342 413,00 C		-67 495,00 C	

[illegible]

Ligne Envol - BSO - Marché P 2012 10299 M - Avenant n° 1 - Indice A